

Lettre des conseillers



N°15 – JUIN 2020

PROXIMITÉ INFO COMMUNES

Crise sanitaire COVID-19

Le dispositif d'info et d'action déployé par l'agglomération pendant l'état d'urgence sanitaire adressé à l'ensemble des communes membres, est consultable sur le site lecotentin.fr. Les décisions ordonnances du Président sont également téléchargeables depuis l'interface de la collectivité.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Projet de rénovation

Le plan de financement lié à la rénovation d'INTECHMER visant à conforter ce site (le 4^{ème} à l'échelle de la Normandie) en améliorant la qualité de ses espaces tant pour la recherche que pour son fonctionnement, a été modifié. Le coût estimatif total de la rénovation passe de 9 300 000 € HT à 9 930 456 € HT dont 54% pris en charge par l'agglomération.

À NOTER

**13 juillet 2020
à 14h30**

Installation du prochain Conseil communautaire à Valognes (Complexe Marcel Lechanoine)

ÉDITO

« Il n'y a pas eu de parenthèse démocratique »

« Le Conseil communautaire qui se tient ce soir est inédit à bien des égards. D'une part, parce qu'il est organisé en distanciel et en déconcentré avec une partie des élus réunis au sein des Pôles de Proximité ou connectés directement depuis leur domicile. D'autre part, parce que ce Conseil est constitué dans une formation hybride avec les nouveaux élus communautaires issus du 1^{er} tour des élections municipales de mars 2020 dont le scrutin est acquis et les anciens élus communautaires pour les communes en attente de la tenue du 2nd tour des élections programmées le 28 juin prochain. Ce Conseil exceptionnel prévu par les textes retrouvera un fonctionnement normal et une composition classique lors du Conseil d'installation de la future mandature prévu le 13 juillet. Comme vous le savez, il se trouve que notre mandat a été prolongé à la faveur de circonstances exceptionnelles que chacun connaît. Malgré cette situation particulière, je voulais vous rappeler qu'il n'y a pas eu de parenthèse démocratique pendant cette période. Bien que le pouvoir législatif ait accordé des prérogatives élargies, il nous est apparu normal de les exercer de la manière la plus collective possible au travers des réunions de bureaux hebdomadaires, des commissions de territoire et de ce Conseil. Nous avons d'ailleurs tenu à tenir ce dernier afin de rendre compte à l'assemblée des mesures que nous

avons prises et la gestion qui a été la nôtre pendant ces trois derniers mois. Nous avons une double priorité : celle de faire fonctionner les grands services publics essentiels à la population (cycle de l'eau ; collecte des ordures ménagères ; accueil des enfants des personnels réquisitionnés ; transport urbain, etc.) dont le fonctionnement a été adapté tout en protégeant nos agents et celle de soutenir les acteurs économiques et associatifs du territoire. Nous avons souhaité les accompagner de manière équitable et cohérente au regard de la loi NOTRe et en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par l'État et la Région en privilégiant une intervention directe et en excluant le levier fiscal. L'ensemble des mesures économiques et sanitaires que nous avons prises sont synthétisées dans le [support envoyé](#) en amont de cette assemblée que je vous invite à consulter ».

JEAN-LOUIS VALENTIN

Président de l'agglomération du Cotentin

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR

Résiliation de la convention et arrêt de l'exploitation de l'abattoir

Depuis le 1^{er} novembre 2010, la SMANCO (Société Mutuelle Abattage du Nord Cotentin) a été désignée comme délégataire de l'abattoir de Cherbourg pour une durée de 11 ans. Suite à la démission du Conseil d'Administration et malgré le soutien constant des collectivités territoriales (ex CUC, Cherbourg-en-Cotentin et agglomération du Cotentin), l'entreprise a été placée, le 23 mars 2020, en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce. Ce dernier a acté que la société était en état de cessation de paiement et donc dans l'incapacité de poursuivre l'exploitation de l'abattoir dans des conditions sanitaires conformes à la réglementation. La cessation d'activité a entraîné, par conséquent, la résiliation de fait du contrat de DSP liant l'agglomération du Cotentin à la SMANCO. Lors de ce Conseil, les élus ont donc délibéré pour acter cette résiliation de la DSP et mettre ainsi un terme au service public d'abattage.

Cependant la collectivité a manifesté à plusieurs reprises son soutien à la filière et aux différents acteurs et réfléchit à la création d'un centre d'allotement et frigorifique dans l'attente de la mise en fonctionnement de l'abattoir de Carentan (prévue début 2021), équipement dont l'agglomération apporte son concours financier à hauteur de 1,2 millions d'euros (décision du Syndicat Mixte du Cotentin dont elle a repris les engagements financiers).

L'IMAGE DU COTENTIN 11 juin 2020

Opération 1 masque = 1 habitant

Initiée conjointement par le Conseil départemental de la Manche et les 8 EPCI du territoire, ce dispositif a permis de doter l'ensemble des habitants de masques alternatifs. Au total 515 000 ont été fabriqués localement (Parapluie de Cherbourg, Fil & Terre, etc.) et distribués gratuitement auprès de chaque commune. La dernière étape de cette opération s'est déroulée le 11 juin dernier avec la livraison de 82 000 masques à la ville de Cherbourg-en-Cotentin.



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Lors du dernier Conseil

16 délibérations étaient à l'ordre du jour, l'occasion de revenir sur certaines d'entre elles.

Subventions versées aux budgets annexes en 2019

Conformément aux règles du CGCT, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Si cette obligation d'équilibre interdit au budget principal de prendre en charge ce type de dépenses, une disposition du code autorise néanmoins son recours dans le cadre de contraintes particulières de service public (investissements importants). Le budget principal a, pour 2019, apporté son concours financier à 4 budgets annexes : Golfs (2 516€) ; Activité commerciale tourisme (64 042€) ; Cinéma (27 954€) et Transports (93 533€). Le budget principal a également versé une subvention au budget services communs (9 708 122€).

Compte administratif 2019

Le Budget Général (BG) comporte un Budget Principal (BP) et 14 budgets annexes. Les recettes s'élèvent à 285 856 230€ et les dépenses à 255 522 202€. Le BP représente 71% des dépenses du BG. Le BP a dégagé 150 009 093€ de recettes et 140 311 601€ de dépenses de fonctionnement. En investissement, 20 502 888€ de dépenses ont été effectuées contre 22 370 278€ de recettes. La participation versée aux communes par les Attributions de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) représentent 43,15% des dépenses réelles de fonctionnement. Les impôts et taxes produisent 80,9% des recettes de fonctionnement. Le BP dégage une épargne nette de 12,5 millions d'€. La dette du BP s'élève au 31/12/19 à 13 785 373€ représentant un encours de 74€/hab.

La dette est saine et ne présente pas d'emprunt toxique. La capacité de désendettement est d'1 an.

Fixation des taux de la fiscalité directe locale et approbation du budget primitif 2020

Les taux d'imposition communautaire présentés dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ont été votés et maintenus au niveau modéré auquel ils ont été fixés en 2017. Le budget primitif 2020 a été approuvé, avec les dépenses et les recettes de fonctionnement du BP et des budgets annexes s'élevant à 284 899 886€ et les dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 150 359 793€.

Arrivée de la Rolex Fastnet Race (2021/2023) Création d'une association dédiée

Cette course de voile, créée en 1925, est l'une des plus prestigieuses du Monde. Au-delà de ce défi sportif, les collectivités normandes et le club organisateur ont pour ambition d'en faire un grand rassemblement populaire et festif. Pour organiser l'accueil et la promotion de cet événement, une association de loi 1901 a été créée. Cette instance dont seuls les représentants élus des collectivités partenaires seront membres, se verra confier un contrat de concession de service public. Les statuts de l'association prévoient une gouvernance composée pour chaque collectivité de 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Il a été approuvé que M. Jean-Louis VALENTIN et M^{me} Geneviève GOSSELIN-FLEURY soient les délégués titulaires et M^{me} Elisabeth BURNOUF et M. Yves ASSELINE soient délégués suppléants.

ET AUSSI...

• TRANSPORTS URBAINS

L'agglomération du Cotentin a signé un 8^{ème} avenant à la DSP de Transports Urbains avec la société Kéolis (délégataire) afin de prendre en compte la non application de la révision contractuelle des tarifs et l'évolution du Plan d'investissement pluriannuel du délégataire. Ces dispositions s'élèvent à 33 482 € et sont intégrées à la subvention globale et forfaitaire d'exploitation versée par la collectivité.

• PROXIMITÉ

La collectivité concentre sur son périmètre plusieurs régimes de financement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Votés annuellement, les taux de TEOM en vigueur l'an passé ont été reconduits.

• ADMINISTRATION

Les rapports de situation en matière d'égalité femme-homme et sur le développement durable 2019 ont été présentés à l'assemblée et, dès à présent, consultables sur notre site : lecotentin.fr

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur : lecotentin.fr ou par voie d'affichage au siège social de l'agglomération - 8 rue des Vindits - Cherbourg-en-Cotentin.